

2 | Rémunération

En cas d'achat, reprise du bail ou location d'un bien présenté par l'agence, les honoraires **du Mandataire** seront de :

- ☐ 10 % TTC du montant de la cession hors taxes
- ☐ 30 % TTC du montant du loyer annuel, hors charges

Ils ne deviendront exigibles, qu'après l'achat, reprise du bail ou location effectivement conclu par un acte notarié, levée étant obligatoirement faite de toutes conditions suspensives, et seront à la charge **du Mandant**.

